MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
BEAUX-ARTS
Inventaire des Sites

ETAT FRANÇAIS

ARRETE

LE MINISTRE SECRETAIRE D'ETAT A L'EDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4 ;

Vu l'arrêté du IO Août 1942 pris par application de la loi du II juillet 1942,

ARRETE

ARTICLE PREMIER. Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé dans le domaine de Beauregard à Fontenay-en-Vexin (Eure) par :
- le château et son parc cadastrés sous les n° IIIO (pour la partie sise entre l'allée de Tilleuls et le chemin de Tourny à Fontenay) à II26 section A au plan de la commune.
- les cinq allées plantées d'arbres partant du rond-point de la grille du château et sises respectivement :
entre les parcelles II08 et II09,
entre les parcelles II09 et IIIO,
à travers les parcelles IIII et IIIO jusqu'au chemin de Tourny à Fontenay.
sur ce chemin
sur la parcelle II37 et partie des parcelles II3I et II38 (y compris le rond-point et les taillis et allées dans un rayon de 75 m autour du centre du rond-point, à travers les parcelles II3I-II34-II35-II36-II38) - une sixième allée en direction Sud à partir du chemin de Tourny à Fontenay sise sur la partie de la parcelle II3 à l'ouest de la parcelle II32.

En ce qui concerne les immeubles bâtis la mesure s'applique aux façades, élévations et toitures.

ARTICLE 2. Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Fontenay-en-Vexin et au propriétaire intéressé Monsieur Jones Louis négociant, I78 rue de Crimée Paris (I9ème), qui seront responsables chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 16 AVRIL 1943
16 AVRIL 1943

Par délégation
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général des Beaux-

L. HAUTECOEUR

Pour ampliation :
Le s/ Chef du Bureau
des Monuments Historiques et
des Sites,

FONTENAY-EN-VEXIN

CANTON : ECOS

ARROND^{T} LES ANDELYS

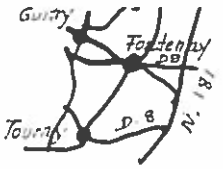

Le Domaine du Beauregard

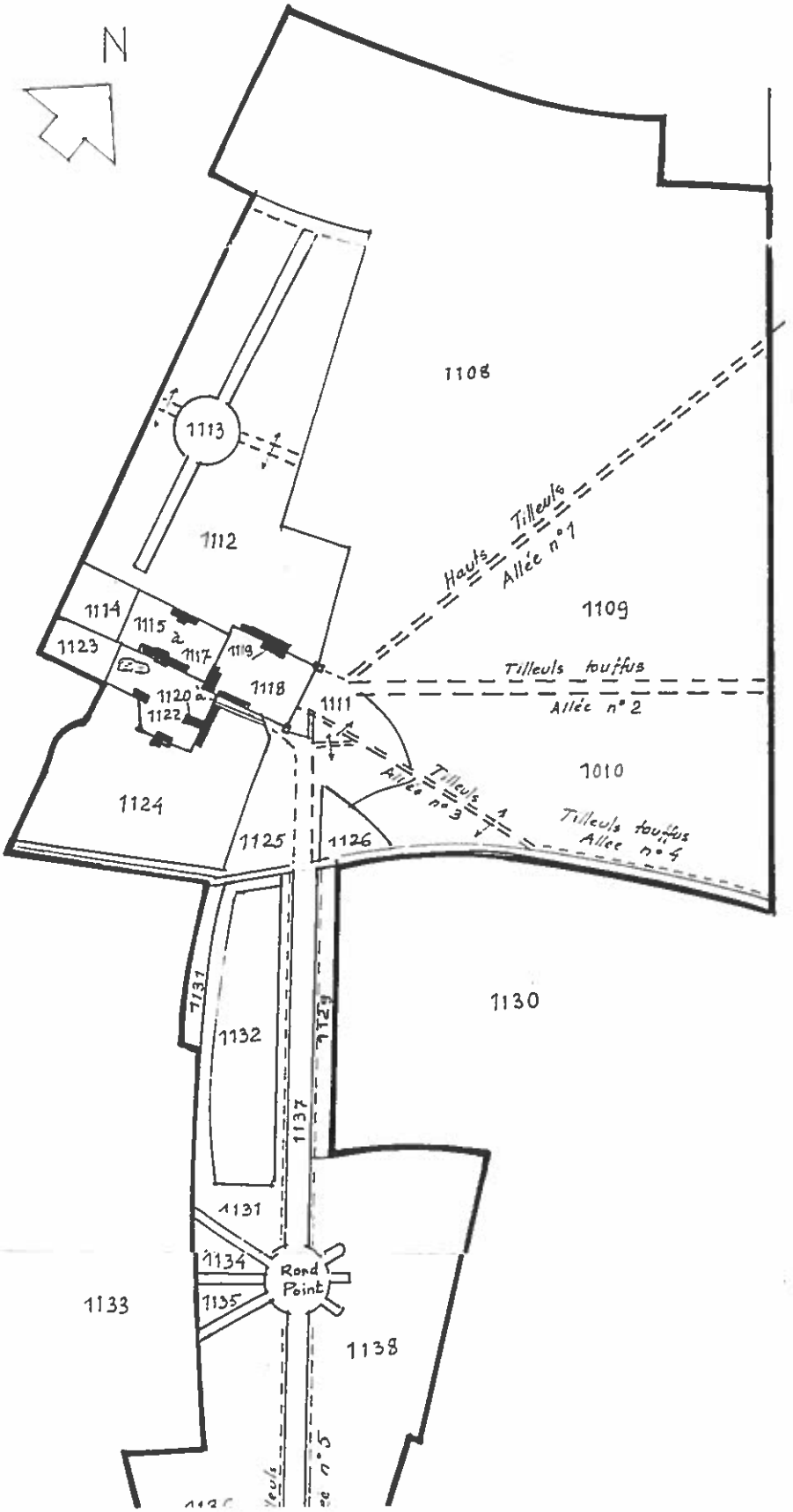

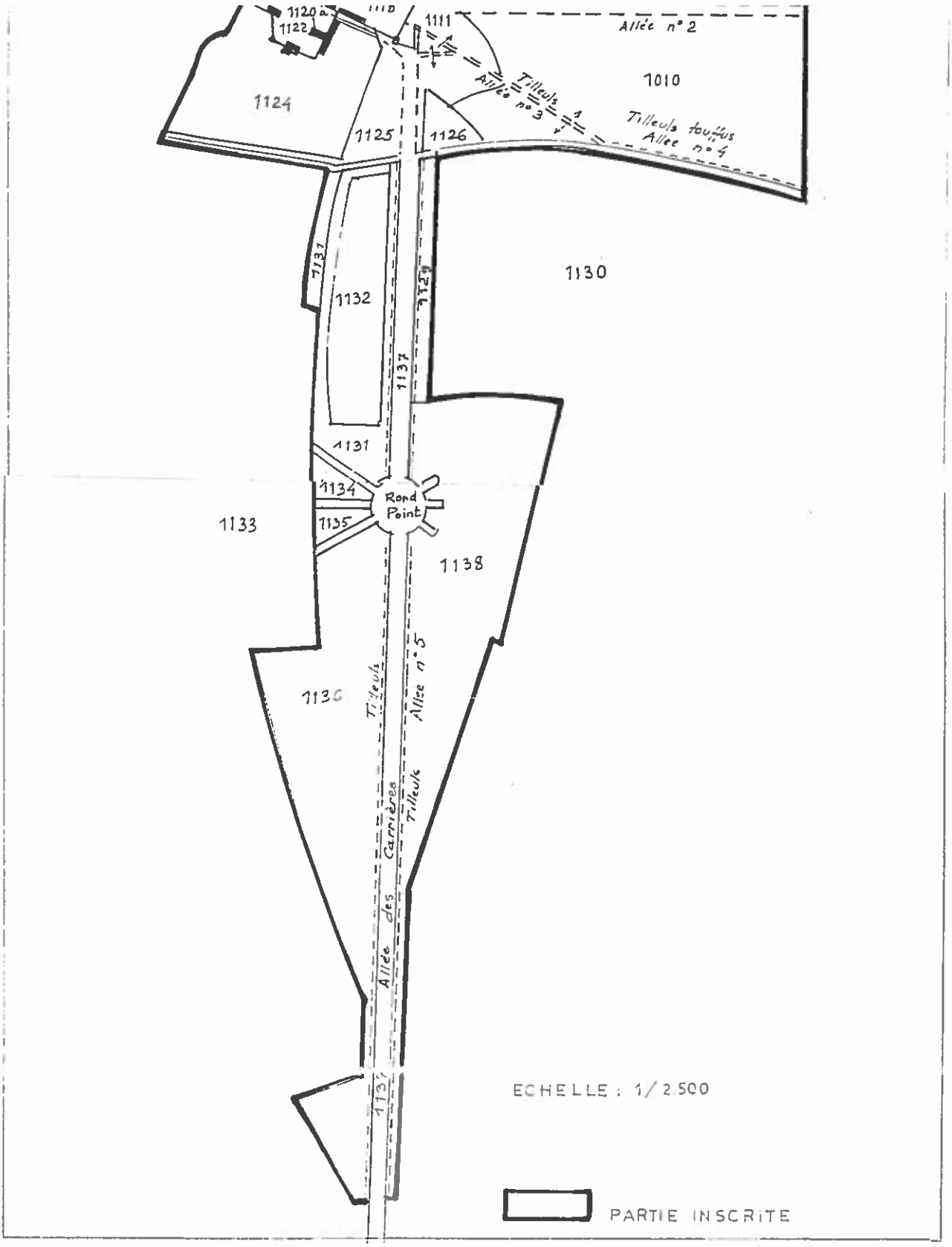

Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé dans le domaine de BEAUREGARD à FONTENAY-en-VEXIN (EURE) par : le château et sonparc cadastrés sous les N°1110 (pour la partie sise entre l'allée de tilleuls et le chemin de TOURNY à FONTENAY) à 1126 section A au plan de la commune - les cinqs allées plantées d'arbres partant du rond-point de la grille du château et sises respectivement: entre les parcelles 1108 et 1109 - entre les parcelles 1109 et 1110, à travers les parcelles 1111 et 1110 jusqu'au chemin de TOURNY à FONTENAY, sur ce chemin, sur la parcelle 1137 et partie des parcelles 1131 et 1138 (y compris le rond-point et les taillis et allées dans un rayon de 75 m; autour du centre du rond-point, à travers les parcelles 1131. 1134. 1135. 1136. 1138) - une sixième allée en direction Sud à partir du chemin de TOURNY à FONTENAY sise sur la partie de la parcelle 1131 à l'Ouest de la parcelle 1132. En ce qui concerne les immeubles bâtis la mesure s'applique aux façades, élévations et toitures.

Arrêté 16 AVRIL 1943